



Illustration : Franck BAYNAL © 2002

Jobs d'été

Les bons plans de la toile

REPORTER VILLAGEOIS



MANU

30.06.1981.M

Célibataire.

Résidant à Metz (57), il est secrétaire de rédaction ainsi que le responsable de la rubrique « surf » de l'Écho du Village.

Mangeur de Kinders, il passe le plus clair de son temps à participer à l'évolution de l'Internet.

À l'approche des vacances, beaucoup sont à la recherche de bons plans afin de gagner un peu d'argent pour ensuite partir au soleil. Plutôt que de chercher là où tout le monde se bouscule déjà, il vaut mieux essayer de trouver le bon filon. Mais comment faire pour trouver la bonne planque ? Il suffit de surfer.

Avant de trouver un job, il faut déjà mettre toutes les chances de son côté. Et s'il est une chose décisive pour franchir les portes dorées d'un job d'été, c'est bien l'entretien d'embauche.

Les attitudes à éviter, les mots à oublier, les pièges à déjouer sont autant d'obstacles des plus difficiles à franchir pour décrocher un job.

Les postulants peuvent désormais aborder les entretiens avec un maximum d'assurance en testant leurs compétences et leurs connaissances sur des sites dédiés à l'emploi tel que cadresonline.fr ou planetcareer.com. Pour être prêt à l'emploi, monster.fr propose de passer un entretien d'embauche virtuel avec verdict à la fin, de quoi être paré pour le jour J. Des sites interactifs viennent à votre

secours pour vous aider à dénicher un job de rêve.

Les stratégies

Il existe autant de méthodes que de candidats pour trouver un job. La première méthode est de déposer son CV sur un site tel que emailjob.com, jobpilot.fr ou monster.fr. Attention toutefois, les services proposés restent réservés aux longues carrières plutôt qu'aux emplois saisonniers et, de surcroît, les CV déjà déposés sur ces sites sont bien complets d'expériences et de compétences professionnelles. Autrement dit, les chances de trouver un job d'été sur ces portails restent relativement faibles... Pour ceux qui veulent allier rapidité et l'efficacité tout en économisant quelques clics de souris, il existe le site roboposte.com qui vous propose la diffusion de votre curriculum vitae sur plusieurs sites à la fois dont les célèbres portails 1000emplois.com, lerucher.com ou encore apr-job.com, entres autres. Ces sites sont toutefois réservés aux carrières commerciales ou high-tech.

Un site qui se différencie bien des autres est le portail atoutjob.com, il peut être très utile, tant pour les futurs travailleurs pour que ceux qui sont déjà en poste. En effet, vous pouvez consulter les emplois par secteur géographique, par domaine d'activité ou de compétence. Ce portail offre également de nombreuses références bien utiles dans le monde du travail telles que les sites ou adresses des associations importantes, le droit du travail, etc.

Si la plupart des sites sont des

plus sérieux, existent malheureusement d'irréductibles offres d'emplois bidons, de formations miracles qui promettent de vous rendre millionnaire.

Bien évidemment, certains savent faire de l'argent avec l'un des plus grands fantasmes de l'homme : la gloire et l'argent qui sont depuis des siècles prétextes à de grosses arnaques trouvant toujours preneur chez les plus faibles d'entre nous. Quoi qu'il en soit, si l'on vous propose de gagner 1000 euros sans travailler, juste en investissant un cent, laissez tomber, autant jouer au loto... De nombreux mails circulent sur le net à ce sujet. N'oubliez pas, le célèbre site hoaxbuster.com qui se fait un plaisir de référencer ces canulars.

Le défi d'Alexandre

Trouver un job d'été en 48 heures, c'est possible grâce à la rapidité du net. Avec un peu de flair, bien au fond de la toile, certains s'amuse à partir au soleil.

Étudiant en tourisme, Alexandre souhaite joindre travail et vacances pour la seconde année consécutive. Il nous explique sa démarche :

« L'an passé, j'étais parti sur l'île de Rhodes, en Grèce, durant trois mois de mes vacances universitaires, animer dans un hôtel-club. L'avantage de trouver ce genre de job est que l'on peut partir en vacances au soleil sans payer d'hébergement, de nourriture, voire de transport. En plus de ces avantages, j'étais alors payé entre 500 et 800 euros pour animer quelques heures par jour divers jeux et sports destinés à divertir les clients de l'hôtel. Le reste du temps je pouvais me faire

CECI-DIT...

Service-Public.fr

Droit du travail

Prudence néanmoins : bien que saisonnier, le travail d'été est réglementé et il faut se méfier des abus de droits ainsi que des propositions douteuses trop alléchantes.

Vous trouverez de nombreuses informations sur le site :

www.service-public.fr

CECI-DIT...

Quel secteur ?

:: L'hôtellerie et la restauration recrutent énormément, ces secteurs connaissant un véritable « boom » en période estivale.

Serveur, plongeur, barman, femme de chambre, réceptionniste, etc. sont les postes que vous pourrez occuper.

:: Animation de centres de vacances, surveillant de baignade nécessitent l'obtention du BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) ou du BNS (Brevet National de Secourisme)

:: Le « phoning » et le télémarketing, une offre de services qui se développe de plus en plus, mais là, pas question de voyage.

:: Maraîchage : la cueillette de fruits et légumes demande beaucoup de main d'œuvre, le mois de septembre est le mois des vendanges et ses journées épuisantes mais inoubliables.



plaisir en visitant, en allant à la plage, autrement dit : avoir des activités de vacancier. »

Passionné d'animation et titulaire d'un diplôme d'animateur (BAFA), Alexandre recherche activement son job d'été sur le net.

Après avoir été plusieurs années animateur dans des centres de vacances destinés aux adolescents, le jeune étudiant préfère voyager :

« *Les salaires ne sont peut-être pas très élevés mais j'ai la chance de passer des vacances dans des pays étrangers* » explique Alexandre. Cette année, il a déposé son CV sur de nombreux sites dont <http://maitremerlin.free.fr> et animjobs.com et a déjà reçu plusieurs réponses favorables.

La solution la plus efficace selon notre jeune animateur reste cependant de contacter directement les responsables de sites dédiés à un club ou à une région, comme par exemple allerencorse.com, site dédié aux vacances sur l'île de beauté où Alexandre a contacté quelques responsables d'hôtel.

Quelques jours plus tard, il recevait une réponse positive, qui toutefois ne correspondait pas à ses objectifs : concilier animation, vacances et travail.

Chaque été, des milliers d'étudiants passent une partie de leurs quatre mois de vacances universitaires à travailler. C'est un moyen de gagner de l'argent au lieu de passer son temps à s'ennuyer. De plus, cette petite rente permet ensuite non seulement de partir en vacances mais également de mettre un peu de beurre dans les épinards tout au long de l'année universitaire qui suit.

En outre, il s'agit aussi de mettre

un pied dans le monde de l'entreprise, de s'intégrer comme collaborateur d'une équipe.

Quoi qu'il en soit, bonne vacances à tous les lecteurs de l'Écho... ●

MANU

manu.mendo@wanadoo.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

La Corse

« L'île de beauté » vous tend les bras

www.allerencorse.com

Anti-hoaxes / anti-spam

www.hoaxbuster.com

Sites d'emploi

www.cadresonline.fr

www.planetcareer.com

www.monster.fr

www.emailjob.com

www.jobpilot.fr

www.roboposte.com

www.1000emplois.com

www.lerucher.com

www.apr-job.com

www.atoutjob.com

<http://maitremerlin.free.fr>

www.animjobs.com

[http://doc-iep.univ-lyon2.fr/Ressources/](http://doc-iep.univ-lyon2.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Relacom/sites.html)

[Documents/Etudiants/Relacom/sites.html](http://doc-iep.univ-lyon2.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Relacom/sites.html)

www.summerjobs.com

www.letudiant-emploi.fr/home.asp

www.job-junior.com/

Pour des stages

www.infostages.com/jobz2002

www.france5.fr/emploi/W00028/59/46968.cfm

Vos droits

www.droitsdesjeunes.gouv.fr/

[www.travail.gouv.fr/infos_pratiques/asp/](http://www.travail.gouv.fr/infos_pratiques/asp/details_pratiques.asp?Niveau1=1&Niveau2=2)

[details_pratiques.asp?Niveau1=1&Niveau2=2](http://www.travail.gouv.fr/infos_pratiques/asp/details_pratiques.asp?Niveau1=1&Niveau2=2)

[&Niveau3=6&Idfiche=210](http://www.travail.gouv.fr/infos_pratiques/asp/details_pratiques.asp?Niveau1=1&Niveau2=2)

